



le travail

du permanent

Vol. 5 — No 1

10 janvier 1969

La Compagnie des jeunes Canadiens au Québec

Créée en 1966, la Compagnie des jeunes Canadiens est un organisme relevant du gouvernement fédéral qui veut permettre à la jeunesse de contribuer à la transformation et au renouvellement de notre société. La compagnie repose sur le travail des "volontaires", des jeunes qui s'engagent pour une période de deux ans. Son action porte sur plusieurs questions: éducation, rénovation urbaine et logement, main-d'oeuvre, recyclage, intégration des immigrants, animation sociale, dépannage et éducation budgétaire, etc.

La compagnie patronne actuellement 36 projets à travers le Canada dont 16 au Québec. Quelque 80 volontaires oeuvrent sur les projets québécois.

Nous publions ci-après la plus grande partie d'un dossier d'information concernant le travail de la compagnie au Québec que vient de publier le service d'information de la section québécoise.

Plusieurs d'entre nous ont vaguement entendu parler de ces projets dont les plus connus sont ceux de l'ACEF et ceux réalisés auprès de plusieurs comités de citoyens montréalais mais peu connaissent vraiment leur diversité et leur ampleur surtout en province.

HISTORIQUE

Lorsque la Compagnie des jeunes Canadiens fut créée, en 1966, le Québec possédait déjà un organisme similaire, l'Action sociale étudiante (aujourd'hui: l'Action sociale jeunesse), organisme dépendant du Ministère québécois de l'Éducation. Le milieu étudiant — et en particulier l'Union générale des Étudiants du Québec — s'élevèrent contre la création de la Compagnie, la considérant comme un nouvel empiètement du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction provinciale. Le social est, en fait, un domaine traditionnellement partagé par les deux piliers du gouvernement. Cette attitude hostile du milieu québécois devait retarder de beaucoup l'implantation de la Compagnie au Québec. Cette situation

n'existe toutefois plus. Le milieu étudiant lui est ouvert et l'Action sociale jeunesse collabore avec la Compagnie.

Ce n'est qu'avec la nomination de Martin Béliveau comme directeur associé de la Compagnie pour le Québec en juin 1967, que celle-ci parvint à s'implanter au Québec.

L'une des tâches que devait accomplir le nouveau directeur associé était de placer cent volontaires sur les projets québécois avant le 31 mars 1968. Le recrutement d'un aussi grand nombre de volontaires en aussi peu de temps provoqua de graves problèmes: absence d'intégration des nouveaux volontaires aux équipes existantes, manque de formation, carence d'encadrement, motivations variées, etc. La Compagnie mit sur pied quatre grands projets (ACEF, Centre-Est, Lanaudière et Petite Bourgogne) à l'intérieur desquels se formèrent des équipes de travail. Très rapidement, des problèmes de fonctionnement apparurent et paralysèrent progressivement le travail, provoquant une crise interne dont les journaux prirent vite connaissance. Le directeur associé pour le Québec, Martin Béliveau, quitta alors la Compagnie.

LA REORGANISATION

Une équipe d'évaluation fut formée afin d'analyser le fonctionnement global de la Compagnie des jeunes Canadiens au Québec et de recommander des changements susceptibles de permettre à la Compagnie de poursuivre son travail. Cette équipe remettait son rapport le 27 juin 1968 et recommandait la formation de petites équipes, le regroupement de celles-ci en trois unités (les projets montréalais, les projets des villes de la région métropolitaine, incluant Trois-Rivières; les projets ACEF), l'intégration ou la désélection des volontaires "flottants" entre les projets et la formation d'une équipe polyvalente d'animateurs sociaux capables d'assumer l'encadrement des projets (évaluation, formation, entraînement, coordination). Ces recommandations furent acceptées et mises en application.

Une "équipe volante" d'animateurs fut formée. Elle est composée de Hubert Beaudry, Benoît Fautoux, Jean-Pierre Laforest, Michel Maletto, Jean-Pierre Potvin et Pierre Renaud. A eux s'ajoutent Peter Katadotis, consultant, Rita Shellard, responsable administrative du bureau de Montréal et Claude Larivière, responsable de l'information et des relations publiques. Chacun de ces huit cadres est responsable soit de quelques projets, soit de tâches spécialisées.

LES TYPES DE PROJETS

Des quatre grands projets, seul le projet ACEF (Association coopérative d'économie familiale) est demeure uni. Les tâches des volontaires qui y travaillent furent toutefois précisées et des équipes spécialisées se formèrent. Montréal compte actuellement six projets, soit Concordia, St-Henri, Pointe-St-Charles, Mercier, Atelier-communication et Petite Bourgogne. La région métropolitaine est formée des projets suivants: Rive-Sud, Trois-Rivières, Sorel, Granby, St-Hyacinthe, Valleyfield, Joliette, St-Jérôme et Saguenay.

Nous distinguons quatre types de projets selon leurs activités:

- **éducation:** des volontaires travaillent en milieu étudiant dans le cadre du projet Atelier-communication, sur la Rive-Sud et à Joliette.
- **ACEF:** des volontaires font du dépannage et de l'éducation budgétaire à Montréal et au Saguenay.
- **travail:** sept projets de la Compagnie tendent à favoriser la participation des travailleurs dans leur milieu. Ce sont les projets suivants: Trois-Rivières, Sorel, Granby, St-Hyacinthe, Valleyfield, Joliette et St-Jérôme.
- **logement et problèmes communautaires:** cinq des projets québécois portent sur le problème du logement (rénovation urbaine) et de la participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

Les projets montréalais

ACEF: l'Association coopérative d'économie familiale regroupe des organismes soucieux du problème du crédit à la consommation et de l'endettement progressif dans lequel s'embourbent bon nombre de citoyens. Ce projet de la Compagnie est celui qui compte le plus de volontaires, soit près d'une trentaine. Pierre Marois assume la gérance de l'ACEF et l'encadrement des volontaires. Certains d'entre eux assurent des services à partir du secrétariat de l'ACEF, (dépannage, recherche, information, relations publiques, documentation, service juridique, etc.) alors que d'autres travaillent en équipe sur le terrain (Pointe St-Charles, Hochelaga, St-Eustache, etc.) où sont constituées des cellules d'éducation.

ATELIER-COMMUNICATION: ce projet vise à fournir au milieu étudiant des animateurs lorsque des groupes structurés (Union générale des Etudiants du Québec, Presse étudiante nationale, AGE, syndicats étudiants ou comités d'action) nous en font la demande. Trois volontaires travaillent à satisfaire ce besoin évident du milieu étudiant qui cherche à se redéfinir après avoir été secoué par une profonde crise. Un animateur assure l'encadrement de ce projet. Deux autres étudient le problème de la diffusion des nouvelles provenant des groupes de contestation et celui posé par la distribution des journaux édités par les divers comités de citoyens ou de travailleurs à travers le Québec.

CONCORDIA: ce projet vise le territoire approximativement limité par les rues Milton, Hutchison, Ste-Famille et l'avenue des Pins. Peter Katadotis est le cadre responsable de ce projet. Une corporation, Concordia Estates Limited, propriétaire de près de 85% des habitations du quadrilatère a tenté d'obtenir du Parlement québécois un bill privé expropriant les habitations (15%) qu'elle ne peut acheter parce que les propriétaires s'y opposent. N'ayant pas réussi, Concordia Estates Limited tenta la même démarche auprès de la ville de Montréal en juin 1968: elle tient à acquérir tout le quartier afin de le démolir et d'y construire des conciergeries susceptibles de lui rapporter beaucoup plus. Les citoyens de ce quartier s'opposent à ce que l'on le démolisse pour ces fins et proposent plutôt que l'on le rénove. Le Comité des citoyens de Milton-Parc — la voix des citoyens concernés — a lancé un appel en ce sens tout récemment. Le travail du volontaire consiste à assister ces citoyens dans leurs actions.

MERCIER: le quartier concerné par ce projet n'est pas un quartier défavorisé mais il tend peu à peu à se détériorer. Les cinq volontaires qui travaillent sur ce projet s'efforcent de rendre conscients de cette évolution les 75,000 citoyens qui l'habitent afin de tenter de mettre en oeuvre un programme approprié d'action préventive avant qu'il ne soit trop tard. Pour atteindre cet objectif, les volontaires ont effectué une vaste enquête qui leur permit de prendre contact avec plusieurs centaines de citoyens. C'est à partir de cette approche que l'équipe espère recruter progressivement les citoyens les plus préoccupés par l'évolution de leur quartier afin d'aboutir à la création d'un comité capable de sensibiliser, par la suite, l'ensemble de la population.

PETITE BOURGONGNE: le territoire couvert par ce projet est une zone de rénovation urbaine. Les volontaires de la Compagnie aident les citoyens qui furent déplacés (Ilots St-Martin) et qui doivent être relogés dans les habitations publiques, de même que ceux qui sont menacés par de nouveaux projets de rénovation urbaine de la ville de Montréal (Ilots Quesnel), en plus de travailler sur le problème des loisirs. Ce projet compte six volontaires.



POINTE ST-CHARLES: ce quartier qui compte 23,000 habitants, est l'un des plus défavorisés de la ville de Montréal. Les conditions de santé, de logement, d'éducation et de travail y sont déplorables. Le projet, auquel sont affectés quatre volontaires, vise à favoriser le regroupement des citoyens les plus conscients du quartier à partir de problèmes concrets, le besoin d'une bonne clinique médicale ou de parcs par exemple. Michel Maletto assure l'encadrement.

ST-HENRI: ce quartier compte la plus forte concentration de population (47,000) à bas revenu de la ville de Montréal. Les citoyens qui y habitent réclament depuis plus de trente ans un hôpital. Des politiciens leur ont promis d'en construire un à chaque élection: ils ne l'ont pas encore. C'est à partir de ce problème que les volontaires de ce projet tenteront de grouper le plus grand nombre possible de citoyens.

Les projets à l'extérieur de Montréal

GRANBY: comme tous les sous-centres régionaux de la région de Montréal compte un fort pourcentage de chômeurs et d'assistés sociaux. Le revenu moyen y est peu élevé et la structure industrielle déficiente. L'objectif du projet est de susciter parmi les citoyens les plus affectés une prise de conscience. Les deux volontaires ont récemment obtenu l'appui des syndicats locaux.

JOLIETTE: quatre volontaires travaillent dans cette ville, dont un s'occupe plus particulièrement des jeunes étudiants et ouvriers. Un comité de travailleurs a été formé à partir de la grève d'Abex et un journal ouvrier est publié et distribué dans les usines locales. Les membres du Comité ouvrier, en collaboration avec les volontaires de la Compagnie se proposent de mener une enquête sur l'éducation syndicale. Des soirées d'information sont tenues deux fois par mois à l'intention des travailleurs. Le projet entretient d'excellentes relations avec le Conseil central des Syndicats nationaux de Joliette (CSN) et le Conseil du Travail de Joliette (FTQ-CTC).

RIVE-SUD: c'est un projet conjoint où les volontaires de la Compagnie travaillent avec ceux de l'Action sociale jeunesse. En plus de favoriser la formation de comités de citoyens, les volontaires tentent de développer une conscience régionale à partir de la grève qui paralyse le transport en commun (autobus) sur la Rive-Sud.

SAGUENAY: les volontaires affectés à Chicoutimi, Jonquière et Kénogami effectuent un travail similaire à celui de l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal dans le cadre de l'ACEF locale.

STE-HYACINTHE: deux volontaires travaillent dans cette ville en vue d'y créer un comité susceptible de canaliser les aspirations et les revendications des chô-

meurs et des non-syndiqués. Le projet est récent et le comité n'est pas encore créé.

ST-JEROME: les volontaires affectés à ce projet aiment le comité ouvrier et travaillent à l'organisation de diverses initiatives visant à favoriser la participation des travailleurs. Un journal ("Pouvoir ouvrier") y est publié mensuellement (tirage: 5,000 exemplaires).

SOREL: Ce projet est une tentative visant à résoudre le problème du sous-développement à l'échelle régionale et les problèmes chroniques causés par le chômage et le sous-emploi. Les volontaires ont réussi à pénétrer dans les classes où se donnent des cours de recyclage offerts par le gouvernement; ils y sont entrés en contact avec des jeunes ouvriers en chômage. Un comité a été formé et, grâce à la collaboration d'un professeur fort sympathique, il a été possible de rédiger une critique du programme de recyclage, de l'envoyer au gouvernement et de la publier. Autres réalisations de l'équipe du projet: publication d'un bulletin préparé par les ouvriers et rencontres avec des représentants d'autres régions en butte aux mêmes problèmes; de plus, des efforts ont été tentés en vue d'élargir la base du comité.

TROIS-RIVIERES: les volontaires de ce projet travaillent avec deux groupes d'ouvriers; les anciens employés de la traverse de Trois-Rivières (mis-à-pied en décembre 1967 et, pour un bon nombre, sans emplois depuis) et les chômeurs de Trois-Rivières (des jeunes pour la plupart). Deux comités sont formés; des actions en vue de rejoindre davantage de chômeurs sont en cours.

VALLEYFIELD: ce projet est fort récent. Les volontaires qui y sont affectés établissent actuellement des contacts avec le milieu afin de préciser les besoins de la population et le type d'action qu'ils entreprendront ensuite.

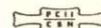
le travail du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.

Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN.

Composition et impression: Les Editions du Richelieu Limitée
100, rue Bouthillier, Saint-Jean, P.Q.

Tél.: Saint-Jean 347-5326
Montréal 658-0613

 92

Le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique gagne deux griefs importants

\$6,000 après une suspension injustifiée

Un employé suspendu le 15 juin 1967 et qui n'était pas encore revenu au travail le 23 décembre 1968 vient de gagner son grief devant un tribunal d'arbitrage.

L'employé ne sera suspendu que quatre jours, ce qui fait que le gouvernement devra payer à M. Gérard Giguère, du ministère des Travaux publics, une somme d'argent représentant quelques 18 mois de salaires, soit environ \$6,000.

Le prix des repas apportés: gains de \$35,000 à \$50,000

Ce grief avait trait au paiement de \$2.75 ou \$3.00 au lieu de \$1.50 pour les repas apportés par les gardes-chasse. Avant l'arrêté en

conseil 2608, ces repas étaient payés au taux de \$1.50. Avec l'arrêté en conseil 2608, le prix des repas apportés n'étaient pas mentionné et le syndicat a soutenu qu'à partir du 27 septembre 1967, les repas apportés devaient être payés à \$2.75 ou \$3.00 au lieu de \$1.50.

Le gouvernement prétendait que l'arrêté en conseil 1597 du 11 juin 1931 devait continuer de s'appliquer en ce qui avait trait aux repas apportés.

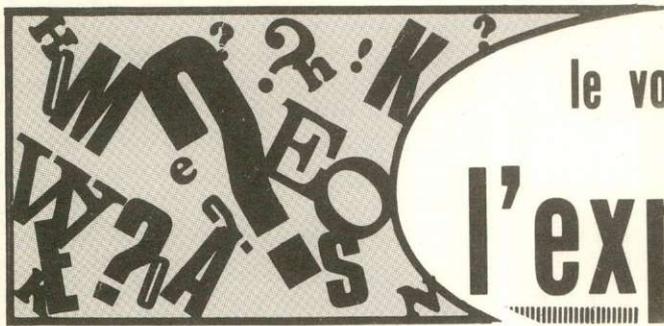
Le syndicat a eu gain de cause devant le juge Albert Dumontier qui a déclaré:

"Bien fondé le grief de groupe des gardes-chasse et des gardes-pêche du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche", et le juge "ordonne au gouvernement

de leur payer les repas pris en cours de voyage pour fins professionnelles aux tarifs établis dans l'arrêté ministériel portant le numéro 2608, et ce à compter du 27 septembre 1967".

Par cette décision, tous les repas apportés, qui avaient été diminués à \$1.50 seront ajustés à \$2.75, si c'est le dîner et à \$3.00 si c'est le souper, et ce du 27 septembre 1967 jusqu'au 1er avril 1969, date probable d'un nouvel arrêté en conseil qui lui fixera probablement le prix des repas apportés à \$1.50.

Il est difficile pour le syndicat d'établir exactement le coût de cette réclamation pour le gouvernement, mais elle se situerait entre \$35,000 et \$50,000, pour quelque 300 à 400 agents de la paix.



le vocabulaire des relations de travail

l'expression juste

Sujet à — Sous réserve de

Le mot "sujet" est un adjectif qui s'accorde avec le nom auquel il se rapporte. Ainsi, on dira correctement: "cette clause est sujette à revision" que l'on peut traduire à l'anglais par "this clause is subject to revision".

Cependant, on emploie à tort ces deux mots comme locution prépositive. Quand "subject to" commence un membre de phrase, il signifie ordinairement "à l'exception de" et se rend par "sous réserve de". Ainsi, on peut dire "sous réserve du présent avenant, toutes les dispositions de la convention restent intégralement en vigueur", là où l'anglais dirait "subject to this additional clause,..." On dira également "sous réserve d'inspection" pour rendre l'expression "subject to inspection".

Et/Ou — And/Or

La tournure "et/ou" apparaît souvent dans des documents d'ordre juridique et dans le texte de plusieurs conventions collectives. Cependant, cette façon d'écrire a été condamnée par de nombreux linguistes à cause de son imprécision.

Il est intéressant de noter que les Anglo-Saxons font usage eux aussi du symbole "and/or" condamné également par les linguistes de langue anglaise.

Bien plus, les tribunaux de langue anglaise au Canada ont flétri l'usage de "and/or" à diverses reprises. Ils ont qualifié l'expression de chose sans nom, de monstruosité verbale et même de figure de Janus.

Me Elmer A. Driedger, dans son livre "The Composition of The Legislation" écrit que l'expression "and/or" n'est pas nécessaire, qu'elle est ambiguë et qu'elle ne devrait jamais être utilisée.

Il faut dire que le Comité d'études des normes législatives au Canada a adopté une résolution pour demander d'éviter l'emploi de la tournure "and/or" dans les projets de la loi.

Aux fins de . . .

Il faut préféré l'expression "aux fins de" dans le bout de phrase suivant "Aux fins d'application de la présente convention..." à l'expression "pour les fins de" qui a l'inconvénient d'être longue et lourde et qui est une traduction littérale de "for the purposes of".